

Communiqué

***Eau Secours!* demande à quoi sert la loi de l'eau dans le dossier des gaz de schiste?**

Montréal, le 19 octobre 2010 -- La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau - *Eau Secours!* demande au gouvernement du Québec à quoi sert la loi de l'eau qui devait protéger la ressource et le patrimoine de tous les Québécoises et les Québécois, si on ne peut pas s'en servir dans le cas de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste? Où est le gouvernement qui, selon l'esprit de cette loi, devrait être le protecteur de l'eau?

Si la loi des mines permet aux compagnies de puiser, prélever et utiliser des centaines de milliers de litres d'eau à chaque fracturation, de polluer cette eau avec des produits dont la liste est gardée secrète, de remettre cette eau souillée à l'égout municipal ou de l'entreposer dans des bassins qui peuvent facilement contaminer les eaux de surface ou le sol sans que les citoyennes et les citoyens ou même leurs élus municipaux ne puissent s'y opposer, ne serait-ce pas le rôle du gouvernement du Québec de réagir à la menace?

À quoi sert la loi de l'eau si on ne peut s'en servir pour protéger nos nappes phréatiques et nos eaux d'aqueducs municipaux?

Au Québec, nous ne connaissons pas encore nos nappes souterraines, et nous laisserions les industries percer le sol sans faire les études qui permettraient peut-être de faire la preuve que ces forages sont sans danger?

La Coalition *Eau Secours!* admire le courage politique des deux associations de municipalités du Québec, l'UMQ et la FQM, qui s'opposent à l'utilisation des eaux municipales par l'industrie des gaz de schiste. Ces élus se montrent plus responsables que ceux qui dirigent le Québec.

La proximité des problèmes et l'obligation des municipalités de fournir une eau de qualité à la population sont des facteurs qui comptent dans cette prise de décision. Les élus municipaux sont plus près de leurs citoyennes et citoyens. Ils entendent les craintes et la grogne de leurs commettants. Ils comprennent mieux aussi l'impact économique et social né de l'obligation de

nettoyer l'eau souillée par l'industrie. Si le coût de l'eau potable est défrayé par tous les citoyennes et les citoyens, les profits de l'industrie des gaz de schiste, eux, seront partagés entre les actionnaires des compagnies. De plus, les redevances ne serviront pas à la construction, ni au fonctionnement d'usines d'épuration supplémentaires, rendues nécessaires par le volume considérablement accru d'eau à épurer. Malheureusement, la loi des mines permettra aux compagnies de prélever l'eau sans l'accord des élus municipaux et de la remettre souillée à l'égout et ce, sans le consentement de la population.

Quand le ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs se manifestera-t-il? Après les premières contaminations? Où est la vision globale qui devrait présider lors des décisions concernant le développement durable? Sur quelles études d'impact environnemental se base le gouvernement pour permettre à l'industrie de mettre en danger l'or bleu du Québec?

Si ni nos lois et ni notre gouvernement ne protègent l'eau, l'air, les sols et la santé des citoyennes et des citoyens, qui le fera?

Où sont les députés, les ministres, le premier ministre dans ce débat? Sont-ils sourds aux inquiétudes justifiées par les nombreux « accidents » de cette industrie chez nos voisins du sud?

Eau Secours! invite la population à demander Eau et fort un moratoire immédiat sur l'exploration (qui utilise aussi la fracturation hydraulique) et l'exploitation des gaz de schiste, le temps qu'un BAPE élargi analyse tous les impacts environnementaux et économiques de cette industrie sur l'eau, l'air, les sols, ainsi que sur la santé humaine.